

COMPTE-RENDU RÉUNION du 16 octobre 2019

Objet : Réaménagement de l'avenue du Château partie Ouest

Participants Ville de Bourg-la-Reine :

Patrick Donath, Maire, Isabelle Spiers, Maire Adjointe déléguée à l'Urbanisme et à l'Esthétique Urbaine,
Les services techniques : Sandra Zerbib, Alain Trocquemé, L'Hadi Benallègue, Alexandra Rochette,

Participants Vallée Sud – Grand Paris :

Anne Dimitracopoulos Directrice de l'Environnement,
Marine Colsenet, Bureau d'étude SEGIC

et les riverains de l'avenue du Château partie ouest comprise entre l'avenue du Général Leclerc et la rue de la Fontaine Grelot.

1. Introduction et présentations :

Monsieur le Maire, Patrick Donath, a rappelé le processus de concertation mis en œuvre dans le cadre du projet de réaménagement de la rue du château depuis mars 2019. Un groupe de travail de riverains constitué sur la base du volontariat s'est réuni en février, avril et début juillet 2019. Les membres de groupe de travail avec l'appui des Services Techniques Municipaux ont ainsi pu dégager 2 propositions de profil de rue. Ces propositions ont été retravaillées techniquement par le Bureau d'étude SEGIC pour être présentées et soumises aux riverains. Monsieur le Maire a rappelé la cohérence de diviser l'avenue du Château en 2 parties, partie Ouest comprise entre l'avenue du Général Leclerc et la rue de la Fontaine Grelot et partie Est comprise entre la rue de la Fontaine Grelot et la rue Hoffmann. Les 2 parties n'étant pas de même largeur et n'ayant pas les mêmes contraintes, leurs profils peuvent être traités différemment.

L'objectif de cette rencontre est de faire le point sur les travaux en cours et à venir, ainsi que de permettre aux riverains de choisir le profil de voirie parmi les 2 proposés.

2. Travaux en cours :

Les travaux d'assainissement ont démarré en juillet dernier et s'achèveront à la mi-décembre. Une partie sera de nouveau en travaux en janvier pour des travaux de finition et la levée des réserves.

Des travaux sur le réseau de distribution de gaz auront lieu uniquement sur la partie Est de février à mars 2020.

A compter de mi mars, les travaux d'enfouissement des réseaux aériens pourront débuter pour une période d'environ 9 mois. Toutefois, l'implantation des réseaux électriques et de télécommunication diffère selon les 2 profils de voirie proposés. Il est donc impératif que le bureau d'études connaisse au plus vite le choix des riverains.

A l'issue de l'enfouissement des réseaux aériens, les travaux de réaménagement de la voie pourront démarrer début 2021.

3. Rappel des objectifs formulés par les riverains :

- ✓ Conserver une voie très arborée,
- ✓ Maintien d'un nombre suffisant de places de stationnement,
- ✓ Conserver des trottoirs confortables et agréables,
- ✓ Maîtriser une circulation automobile apaisée,
- ✓ Faciliter les girations des camions de collecte des déchets et des véhicules de services d'urgence,
- ✓ Requalification des espaces,
- ✓ Maintien des 2 arrêts de bus du paladin,

4. Profils de voirie proposés :

Certains points sont communs aux 2 profils :

- La circulation reste à double sens.
- La rénovation de l'éclairage public consiste à remplacer les mâts actuels de 9 m de haut par des mâts de 6 m avec lanternes, à l'instar de ceux de l'avenue du Petit Chambord. L'éclairage sera avec une technologie led. Leur implantation s'effectuera en quinconce et en bordure de trottoir.
- Le revêtement de la chaussée sera en enrobé noir et les trottoirs seront en enrobé rouge. Les entrées charretières peuvent être soit en pavés comme actuellement, soit en enrobé noir délimitées par une chaînette de pavés granit.
- Des plateaux traversants en enrobé rouge seront mis en œuvre à chaque carrefour mais également entre la rue Bobierre de Vallière et la rue de la Fontaine Grelot pour mieux maîtriser la vitesse des automobilistes.
- L'état sanitaire des arbres actuels ne nous permettent pas de les conserver, ils devront donc être remplacés.

Scenario 1 - Circulation constante à double sens / stationnement bilatéral et alterné par quinzaine :

Entre la RD920 et la rue Bobierre de Vallière, conservation d'une géométrie similaire à l'existant avec un stationnement bilatéral.

Entre la rue Bobierre de Vallière et la rue de la Fontaine Grelot, conservation du mode de stationnement alterné par quinzaine.

Du fait de la présence de réseaux, seuls 15 arbres pourront être replantés sur les 31 actuels, et aucun ne pourra être planté sur le tronçon Bobierre de Vallière/ Nomblot

Le nombre de places de stationnement reste globalement équivalent.

Scenario 2 - Circulation à double sens avec zone de croisement / stationnement bilatéral sur banquette :

Dans ce profil, la chaussée est rétrécie. Cela permet d'élargir les trottoirs tout en installant un stationnement bilatéral sur banquette (type de stationnement existant sur le tronçon en l'ave. du Gal Leclerc et la rue Bobierre de Vallière). Ce type d'aménagement permet également de protéger l'accès aux entrées charretières.

Cette proposition permet d'éloigner les alignements d'arbres des réseaux existants et donc de maintenir autant, voire plus d'arbres que dans l'aménagement actuel. (33 sujets sur 31 actuels)

La voie de circulation se trouvant réduite, les croisements de véhicules s'effectuent dans des zones de croisements sur les plateaux traversants surélevés. Le rétrécissement de la chaussée permet aussi de mieux maîtriser la vitesse des véhicules.

L'offre de stationnement est sensiblement similaire à l'offre actuelle (entre 36 et 42 places actuellement suivant la période du mois et 39 places pour ce profil)

5. Demandes des riverains :

- ✓ Étudier la faisabilité de créer des places de stationnement sur les zones de croisement,
- ✓ Étudier le déplacement de la base-vie pour les chantiers de gaz, d'enfouissement et d'aménagement,
- ✓ Proposer des plateaux surélevés en enrobé non matricé (moins sonores),
- ✓ Étudier l'emplacement le plus pertinent pour le plateau surélevé entre la rue Bobierre de Vallière et la rue de la Fontaine Grelot.

6. Les décisions prises :

- Le scenario 2 a été adopté par les riverains présents à la réunion à la quasi unanimité.

7. Points restant à finaliser :

- La plupart des personnes présentes à la réunion publique du 16 octobre s'est prononcée pour une finition des entrées charretières en enrobé noir avec une chaînette de pavés granit. Ce point non urgent pourra être définitivement arrêté ultérieurement.
- Plusieurs propositions d'essences d'arbres ont été faites. Leur essence sera à définir ultérieurement.